I.R.H.P. =54-10

Betreft: Réunion Conjointe des Experts sidérurgie, Chimie, et Charbon van den Conseil Tripartite.

Op 13 Maart j.l. vergaderden te Brussel voor de tweede maal de gezamenlijke staal-chemische en kolenexperts ter bespreking van het Duitsche cokesovenvraagstuk als onderdeel van het Duitsche economische probleem. De vergadering stond onder leiding van den Belgischen voorzitter den Heer de Schrijver, met wien de Nederlandsche gedelegeerden, de Heeren Sauter, Sligting, Glinstra Bleeker, Justman Jacob en Zélander den vorigen dag een voorbespreking hadden gehad.

De bijeenkomst had ten doel gegevens uit te wisselen aangaande:

1. de cokesbehoeften in de Tripartite landen
2. de productiecapaciteit van cokes in de Tripartite landen
3. de importbehoeften aan cokes in andere Europeesche landen
4. de mogelijke cokesleveringen door Engeland, Polen en Tsjechoslowakije
5. de Duitsche cokesbehoeften
6. de Duitsche cokesproductie capaciteit heden ten dage, in de jaren 1949-1950 en 1955
7. de Duitsche gas- en teerbehoeften

Opgemerkt zij, dat van Fransche zijde tijdens de eerste bijeenkomst te Parijs de nadruk was gelegd op het feit dat de terzake te verstrekken gegevens betrekking dienden te hebben op de jaren 1949-1950 en op wat de Franschen noemden de daarop volgende periode van economische stabiliteit, waarbij zij van de gedachte uitgingen, dat omstreeks 1954-1955 het economisch evenwicht in Europa zou kunnen zijn hersteld.

De Franschen hadden niet duidelijker kunnen zijn, wanneer zij aan Nederland, Belgie en Luxemburg hadden gevraagd gegevens te willen verschaffen ten behoeve van het "Plan monnet".

De punten 1 t/m 4 raken n.l. het Duitsche vraagstuk slechts indirect. Met het "Plan monnet" moeten zij echter in direct verband worden geacht, gezien de overeenkomst in de jaren.

In werkelijkheid begint het Duitsche vraagstuk eerst bij punt 5.

Noch de Belgen, noch de Nederlanders voelden er voor den Franschen ten aanzien van de punten 1 t/m 4 meer inlichtingen te verschaffen dan noodig was. Beide delegaties waren reeds tijdens de eerste zitting te Parijs overeengekomen de tweede vergadering te Brussel te beleggen. Hierdoor werd bereikt dat ditmaal een Belg voorzat, die zich tevens door Nederland gesteund wist.

Overeenkomstig het door de Regeering te Londen aangeboden memorandum terzake van het Duitsche vraagstuk, had de Nederlandsche delegatie reeds van te voren het standpunt ingenomen geen beperking te kunnen toelaten van de Duitsche cokesoven industrie.

Tijdens

© NA, 2.03.01 (Arch. AZ/KMP) (Nationaal Archief, Den Haag) inv.nr. 3190
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G00330

Tijdens de bijeenkomst werd van Nederlandsche zijde meerdere malen op het memorandum der Regeering gewezen tengevolge waarvan het den Franschen gaandeweg steeds duidelijker moet zijn geworden, dat, mocht het verstrekte cijfermateriaal uitwijzen dat een beperking der Duitsche cokesoven capaciteit noodig zou zijn, Nederland een dergelijk voorstel nimmer zou kunnen onderschrijven.

Uit het verstrekte cijfermateriaal bleek echter, dat in Europa inclusief Duitschland in de jaren 1949-1950 een zeer precair evenwicht zal bestaan tusschen de productie en de import van cokes eenerzijds en de behoefte anderzijds.

Van een beperking der Duitsche cokesoven industrie kon derhalve geen sprake zijn.

De conclusie waartoe de experts geraakten, en waarmede ook de Nederlandsche delegatie zich accoord verklaarde, luidt als volgt:

1. La commission constate sur la base des renseignements dont elle a disposé, qui sont sujets à révision et à vérification, que pour 1949-1950 il y aura un équilibre précaire entre les possibilités de production des installations de carbonisation de houille en Europe et les besoins minima de consommation de coke tant de l'Allemagne que des pays Européens autres que l'U.R.S.S.
2. Elle considère comme indispensable que toutes les installations de carbonisation en ordre de marche soient complètement alimentées en fines à coke à leur pleine capacité. En cas d'insuffisance de resources en fines à coke à leur pleine capacité, l'alimentation des batteries des autres pays que l'Allemagne devra être assurée par priorité étant entendu que l'approvisionnement en coke des pays membres de la commission et dépendant de l'Allemagne à ce sujet sera assuré.
3. Elle recommande que les restrictions éventuellement nécessaires sur la consommation de coke portent d'abord sur la consommation allemande de manière à laisser aux autres pays un degré de satisfaction relativement plus élevé.

Aangezien de tijd ontbrak om van gedachten te wisselen aangaande de Duitsche gas- en teerbehoeften, wenschte men dit punt aan te houden tot de volgende vergadering. De Nederlandsche delegatie was echter van meening zooals dit door haar ter vergadering werd verklaard, dat de behandeling van hoogergenoemd punt niet tot de competentie der commissie behoorde.

De Belgische voorzitter stelde daarop voor de subcommissie voor chemische producten met de studie terzake te belasten.

De Fransche delegatie bleek er veel voor te voelen de commissie in haar uitgebreide vorm te bestendigen.

Belgie en Nederland lieten zich noch goedkeurend noch afkeurend over dit voorstel uit.

Een "Voeu" werd niet geformuleerd. Het behoeft niet uitgesloten te worden geacht dat de Franschen hierop in de volgende vergadering zullen aandringen. Het incidenteel bijeenroepen van de experts is echter voldoende.

Frankrijk heeft toegezegd nadere gegevens terzake van de Duitsche binnenlandsche cokesbehoefte te zullen verstrekken, die in een toekomstige zitting zullen worden besproken.

Voor het overige moge worden verwezen naar het aangehechte verslag.

DIRECTORAAT GENERAAL VOOR DE B.E.B.

17 Maart 1947.

CONSEIL DE COOPERATION ECONOMIQUE

COMMISSION DES CONTACTS INDUSTRIELS

Rapport sur la deuxième réunion de la Commission Mixte des Experts Charbon, Sidérurgie et Chimie, tenue à Bruxelles , le 13 mars 1947.

Objet : Statut futur des Cokeries allemandes

La session a été présidée par Monsieur L. DE SCHRIJVER, Directeur au Ministère des Affaires Economiques de Belgique et Chef de la Délégation Belge

Ont participé aux travaux de la Commission :

DELEGATION FRANCAISE :

MM. IGONET - Ministère Production Industrielle (Service des Affaires Extérieures)

ROUGE - Ministère Production Industrielle (Industries Chimiques)

VENTURA - Direction des Mines

BIJARD - Ministère Production Industrielle (Direction de Gaz)

JOUDELINGER - Délegation française au Comité Européen du Charbon .

DELEGATION HOLLANDAISE :

MM. SAUTER - Staatsmijnen
JUSTMAN JACOB - Hoogovens, Ijmuiden
SLICHTING, J.W.F. - Directeur Rijksbureau voor Metalen
VAN GLINSTRA BLEEKER - Rijkskolenbureau

DELEGATION LUXEMBOURGEOISE :

MM. ROLLMAN - Conseiller Industriel Légation du Luxembourg à Bruxelles
CONROT - Membres de la Commission de l'Acier

DELEGATION BELGE :

MM. DE SCHRIJVER - Ministère des Affaires Economiques
SIMONOVITCH - " " " "
BOLAND - Sybelac

MM. VAN DER REST - Groupement Hauts Fourneaux
JENICOT - Délégué de la Fédération des Ind. de l'Azote
JORION - Délégué de Cobéco
Excusé : M. CAPIAU, Directeur Général du Comptoir Belge du Charbon et du Coke

POUR LE SECRETARIAT-GENERAL :

MM. LEHEMBRE
POVEL

Après avoir souhaité la bienvenue aux diverses délégations. Monsieur le Président propose de reprendre le questionnaire établi à l'issue de la réunion de Paris du 27 février dernier.

I.- BESOINS TOTAUX DE LA CONSOMMATION INTERIEURE DE COKE DE CHACUN DES PAYS :

Ie) en 1949-1950
2e) en période de stabilité des économies

II.- CAPACITE TOTALE de production de coke de chacun des pays aux mêmes époques.
Les diverses délégations répondent à ces questions comme suit, dans l'hypothèse que les cokeries de nos pays soient saturées en fines .

FRANCE :

Besoins totaux en coke :
en 1949-1950 .....14.000.000 T.
en période de stabilité .....18.000.000 T.

Capacité de production de coke :
en 1949-1950 ..... 7.000.000 T.
en période de stabilité
(1955-1965) .....+/-..15.000.000 T.

Importations de coke :
en 1949-1950 ..... 7.000.000 T.
en période de stabilité ..2.500.000 à 3.000.000 T.

HOLLANDE :

La Délégation Hollandaise déclare que par suite de la libération tardive du territoire l'élaboration des plans gouvernementaux a subi des retards et qu'il n'existe donc pas de chiffres établis officiellement.

La délégation a cependant évalué, sous toute réserve, les besoins en coke :

en 1949-1950 à : 2.000.000 T. au minimum
en période de stabilité : 2.000.000 T. au minimum

la capacité de production de coke

en 1949-1950 : 4.000,000 T
en période de stabilité : 4.000.000 T.

exportation de coke :

en 1949-1950 : 1.000.000 à 2.000.000 T.
en période de stabilité : 1.000.000 à 2.000.000 T.

G.D. LUXEMBOURG :

Besoins totaux en coke, sous réserve de l'extension des industries :

en 1949-1950 : 3.800.000 T.
en période de stabilité : 4.000.000 T.

capacité de production de coke :
en 1949- 1950 : néant
en période de stabilité : néant

BELGIQUE :

Besoins totaux en coke :

en 1949-1950 : 7.200.000 à 8.000.000 T.
en période de stabilité idem

capacité de production de coke

en 1949-1950 : 7.200.000 à 8.000.000 T.
(sous réserve d'obtenir en temps utile les matériaux nécessaires à la construction des batteries).
en période de stabilité : idem

Importation - Exportation de coke :

en 1949-1950 : néant
en période de stabilité : néant

La Belgique espère pouvoir développer sa capacité de cokéfaction parallèlement à sa consommation de coke. C'est sous cette réserve que les indications ci-dessus ont été données.

IMPORTATIONS DE NOS PAYS:

	en 1949-1950	en période de stabilité
France	7.000.000 T.	2.500.000 à 3.000.000 T.
G.D.Luxembourg	3.800.000 "	4.000.000 T.
Belgique	-	-
Total:	10.800.000 T.	6.500.000 à 7.000.000 T.

EXPORTATIONS DE NOS PAYS :

Hollande	1.000.000 à 2.000.000 T.	1.000.000 à 2.000.000 T.
Solde	8.800.000 à 9.800.000 T.	4.500.000 à 6.000.000 T.

III. BESOINS D'IMPORTATION DES AUTRES PAYS EUROPEENS:
ITALIE - SUISSE - NORVEGE - SUEDE - FINLANDE - AUTRICHE - YOUGOSLAVIE, etc.

La Commission ne dispose d'aucune indication précise à ce suhet. D'après le "Statische Ubersicht über die Kohlenwirtschaft im Jahre 1937" édité par le Reichkohlenrat, les importations de coke ont augmenté de 6.600.000 T. en 1929 à 8.300.000 T. en 1937.

Après un échange de vues, les diverses délégations estiment qu'il conviendrait de retenir, comme hypothèse de calcul, les chiffres de 8.000.000 T. pour 1949 - 1950 et un chiffre identique pour la période de stabilité des économies.

IV. PREVISIONS DE LIVRAISON DE LA GRANDE BRETAGNE ET DE LA POLOGNE AUX PAYS EUROPEENS:

La Commission ne disposant pas de renseignements précis à ce sujet les diverses délégations admettent les chiffres suivants, comme hypothèse de calcul.
Possibilités d'exportation de:

	1949- 1950	Période de stabilité
Gr.Bretagne	-	-
Pologne	1.500.000 T.	1.500.000 T.
Tchécoslovaquie	700.000 "	700.000 T
Total:	2.200.000 T.	2.200.000 T.

BALANCE COKE DE L'EUROPE (Allemagne exclue) :

Importations	1949-1950	période de stabilité
Pays tripartites	8.800.000 à 9.800.000	4.500.000 à 6.000.000
Autres pays	8.000.000 T	8.000.000 T.
Total	16.800.000 à 17.800.000 T.	12.500.000 à 14.000.000
Exportations	2.200.000	2.200.000
SOLDE à importer d'Allemagne	14.600.000 à 15.800.000	10.300.000 à 11.800.000

V.-BESOINS INTERIEURS ALLEMANDS :

Aucune délégation ne possède des renseignements officiels à ce sujet.

Monsieur IGONET déclare qu'il s'est mis en rapport téléphonique avec Berlin et qu'il a pu noter certains renseignements au cours de cet entretien. Le rapport écrit ne lui était pas encore parvenu au moment de la réunion.

Les diverses délégations estiment en conséquence qu'il convient de prendre comme base de discussion les statistiques du "Reichskohlenrat " au sujet de la consommation de coke en Allemagne.

CONSOMMATION EN	1933	1935	1936	1937
Foyers domestiques	6.037.000	6.278.000	7.128.000	8.300.000
Métallurgie	5.724.000	10.897.000	13.077.000	16.862.000
Autres usages	2.400.000	2.868.000	3.682.000	7.500.000

Les prévisions de consommation de coke en 1949-1950 et en période de stabilité ne peuvent être fixés, étant donné que la Commission ne possède pas les bases officielles d'appréciation. Les diverses délégations ont exprimé leur opinion au sujet de ces consommations.

Délégation française exprime l'opinion que la consommation domestique de l'Allemagne devra être inférieure à celle des pays alliés et que l'Allemagne devra développer l'utilisation des combustibles autres que le charbon et le coke.

Pour la sidérurgie le chiffre de coke est basé sur un niveau sidérurgique de 7.500.000 T.d'acier.

En ce qui concerne les autres usages il y a lieu de soustraire des chiffres allemands, la consommation de coke pour la fabrication des carburants de synthèse.

Cette délégation propose les chiffres suivants:

	en 1949/1950	en période de stabil.
Consommation dom.	4.500.000	6.000.000
Sidérurgie	6.000.000	6.000.000
Autres usages	3.000.000 à 3.500.000	3.000.000 à 3.500.000

DELEGATION LUXEMBOURGEOISE :

Cette délégation estime que les besoins de la consommation allemande en coke pourraient être réduits à 50 % en 1949/50. Elle propose une consommation de 6.000.000 T de coke correspondant à un niveau de production d'acier de 7.500.000 T. En définitive, cette délégation fait les mêmes estimations que la délégation française.

DELEGATION HOLLANDAISE :

Cette délégation déclare ne pas pouvoir fixer de chiffres pour la limitation des besoins allemands. En conséquence, il lui

est impossible de faire des propositions. Toutefois, en ce qui concerne la consommation domestique, il lui parait raisonnable, compte tenu de la consommation de coke en Hollande, d'admettre une consommation de 110 Kg. de coke par tête d'habitant et par an, ce qui donnerait une consommation totale de 7.000.000 à 7.500.000 T. par an. Cette consommation ne pourrait être admise qu'à condition qu'elle soit effectivement atteinte en Hollande. En ce qui concerne les besoins de la sidérurgie et les besoins autres, la délégation hollandaise ne désire pas fixer de chiffres, mais admet pour 1949/50 les chiffres minima fixés par les autres délégations.

DELEGATION BELGE :

En ce qui concerne la consommation domestique, la délégation belge partage l'opinion de la délégation hollandaise, mais estime que pour 1949/50, une consommation équivalente aux 2/3 de la consommation normale lui parait raisonnable, à condition que cette consommation soit effectivement atteinte en Belgique. En ce qui concerne la consommation sidérurgique, la délégation belge ne fait pas de proposition de limitation, mais elle admet, comme hypothèse de calcul, les niveaux de production d'acier de 7.500.000 T. (France) et de 11.000.000 T. (Angleterre). Pour les besoins divers, le chiffre de 3.000.000 T de coke lui parait raisonnable.

En conséquence, la délégation Belge fait les estimations suivantes, en tenant compte des réserves exprimées ci-dessus :

	en 1949/50	en période de stabilité
cons.domestique	5.000.000	7.000.000
Sidérurgie	6.000.000 à 9.000.000	6.000.000 à 9.000.000
Divers	3.000.000	3.000.000

En tenant compte des diverses opinions, les estimations se présentent comme suit :

Consommation de l'Allemagne	en 1949/50	en période de stabilité
Foyers domestiques	4.500.000 à 7.000.000	6.000.000 à 7.000.000
Métallurgie	6.000.000 à ?	6.000.000 à ?
Divers	3.000.000 à	3.000.000 à ?
Total :	13.500.000 à ?	15.000.000 à ?

TABLEAU FINAL DES BESOINS EN COKE EN PROVENANCE DES COKERIES ALLEMANDES :

	en 1949/50	en période de stabilité
Importations totales :	14.600.000 à 15.800.000	10.300.000 à 11.800.000
Besoins allemands	13.500.000 à ?	15.000.000 à ?
Total :	28.100.000 à ?	25.300.000 à ?

soit approximativement 30.000.000 T de coke au minimum.

VI.-CAPACITE DES COKERIES ALLEMANDES :

La Délégation Française donne les renseignements qui lui ont été communiqués par téléphone de Berlin. A l'heure actuelle, la capacité des cokeries allemandes allumées est de 10.000.000 T de fines et ces cokeries sont saturées. A ce chiffre, il y a lieu d'ajouter une capacité de 10.000.000 T. de fines des batteries prêtes à marcher et ne devant subir aucune réparation.

D'après les renseignements que la Délégation Luxembourgeoise a pu recueillir à ce sujet :

a). 53 cokeries, comportant 80 batteries et totalisant 3.562 fours, ayant une capacité de 50.655 T. fines par jour, soit 1.500.000 T. fines par mois mais dont l'enfournement actuel est de 47.890 T. fines/jour, soit 12.000.000 T. de coke par an, sont en marche.

b). 91 batteries, totalisant 3.955 fours et dont la capacité théorique est de 47.470 T. de fines par jour, sont en ordre de marche.

c). 121 batteries, totalisant 6024 fours et dont la capacité totale théorique est de 93.881 T. de fines par jour sont sinistrées (x à 100 %) et doivent être considérées comme étant hors de service.

La capacité totale des cokeries allemandes après réparation complète serait de l'ordre de 38.000.000 T de cokes/an, sous réserve de l'exactitude des chiffres indiqués ci-dessus.

VII.- BESOINS DE L'ALLEMAGNE EN GAZ.

VIII.- BESOINS DE L'ALLEMAGNE EN GOUDRON.

Ces deux dernières questions n'ont pu être examinées au cours de la réunion, les délégations ne possèdant pas suffisamment de renseignements à ce sujet.

Il a été convenu que les délégations s'efforceraient de rechercher ces renseignements et que ce point fera l'objet d'un examen au cours de la prochaine réunion.

REMARQUES :

I. Monsieur BIJARD de la Délégation Française soulève la question de l'étude de la production et de la consommation du coke des usines à gaz et estime qu'il serait indispensable, tant en ce qui concerne la France que l'Allemagne, de séparer nettement l'étude du problème du coke produit dans les cokeries de celui produit dans les usines à gaz. La Délégation Belge ne désirant pas faire cette distinction et la Délégation Néerlandaise montrant peu d'enthousiasme à ce sujet, il a été décidé de revoir cette question au cours d'une prochaine réunion .

2. La Délégation Française demande que le Comité Mixte des Experts Charbon, Sidérurgie et Chimie, soit intégré dans la structure du Conseil de Coopération Economique sous la forme d'une commmission permanente.

La commission pourrait, dans ces conditions :

a) poursuivre l'examen du statut futur des cokeries allemandes sur la base de renseignements plus précis;
b) poursuivre les travaux en ce qui concerne la production et la consommation des sous-produits des cokeries allemandes ;
c) revoir la question de la production et de la consommation du coke des usines à gaz.

Les autres délégations expriment leur accord à ce sujet.

CONCLUSIONS :

Après un long échange de vues, auquel prennent part les délégués des quatre pays, la Commission émet le voeu suivant :

" La Commission constate, sur la base des renseignements dont elle a pu disposer et qui sont sujets à vérification et à révision, que pour l'année 1949/50, il y aura un équilibre précaire entre les possibilités de production des installations de carbonisation de la houille en Europe et les besoins minima de consommation de coke, tant de l'Allemagne que des pays Européens autres que l'U.R.S.S.
Elle considère comme indispensable que toutes les installations de carbonisation en ordre de marche, tant en nos pays qu'en Allemagne, soient alimentées en fines à leur pleine capacité. En cas d'insuffisance des ressources en fines, par rapport à cette capacité totale, l'alimentation des batteries des pays autres que l'Allemagne, devra être assurée par priorité, étant entendu que l'approvisionnement en coke des pays membres de la Commission et dépendant de l'Allemagne à ce sujet, sera assuré. Elle recommande que les restrictions éventuellement nécessaires sur la consommation de coke portent d'abord sur la consommation allemande, de manière à laisser aux autres pays et plus particulièrement aux membres de la Commission, un degré de satisfaction relativement plus élevé " .

Bruxelles, le 20 mars 1947.